

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Jeudi le **19 janvier 2023**, se tenait à 20h00 au Centre municipal Viateur-Labonté la **séance ordinaire** du Conseil municipal de La Rédemption conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon-Yvan Caron,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers suivants : Marcel L'Italien, Manon Dubé, Nathalie Soucy, Raynald Bérubé, Germain Picard, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le directeur général par intérim, Claude Panneton, agissant à titre de secrétaire d'assemblée est présent.

La conseillère Myriam Morissette est absente.

1. Accueil

La séance est ouverte à 20h00. Monsieur le maire souhaite la bienvenue et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution #23-01**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Marcel L'Italien et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessous, tout en maintenant le point VARIA ouvert :

1. Accueil;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Correspondance;
4. Mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022;
6. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h30;
7. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h45;
8. Approbation des comptes;
9. Corrections à la résolution #22-282 concernant des modifications au budget initial 2022;
10. Autorisation au maire et au directeur général ou directrice générale adjointe à signer les documents et chèques pour l'année 2023;

11. Autorisation au directeur général ou à la directrice générale adjointe à remettre les documents au vérificateur pour l'année 2022;
12. Lieux d'affichages des avis publics de la Municipalité (règlement 2018-10 site internet municipalité et babillard au bureau municipal);
13. Mandat donné à la firme comptable Mallette afin d'établir les états financiers pour l'année 2022;
14. Transfert de comptes;
15. Résolution afin d'augmenter la marge de crédit;
16. Renonciation à l'aide financière accordée pour le projet de mise en commun des services d'un spécialiste en eau potable et en eaux usées;
17. Demande d'aide financière ponctuelle pour le maintien du niveau de taxation;
18. Cours de danse en ligne à La Rédemption;
19. Nomination d'un chef d'équipe en période hivernale;
20. Autorisation de signature d'un plan de lotissement pour le projet de développement de la rue Girard;
21. Autorisation pour achat d'habits de combat et équipements pour pompiers;
22. Varia;
23. Période de questions;
24. Prochaine séance le 13 février à 20h00;
25. Levée de la séance.

3. Correspondance;

Aucune correspondance.

4. Mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Aucune nouvelle déclaration.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022 Résolution # 23-02

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal;

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal du 12 décembre 2022 tel que présenté.

6. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h30 Résolution # 23-03

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance

extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h30, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Germain Picard

Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal;

QUE le conseil municipal adopte ce procès-verbal du 21 décembre 2022 tel que présenté.

7. **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h45**
Résolution #23-04

Étant donné que chacun des membres du conseil municipal a pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2022 tenue à 19h45, M. le Maire demande une dispense de lecture.

Il est donc proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil renonce à la lecture dudit procès-verbal;

QUE le conseil municipal adopte ce procès-verbal du 21 décembre 2022 tel que présenté.

8. **Approbation des comptes**
Résolution #23-05

Proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Manon Dubé

Et résolu que le conseil municipal de La Rédemption approuve et autorise le paiement des comptes du mois au montant de 104 173.16\$ selon la liste remise aux élus par le directeur général par intérim.

9. **Corrections à la résolution #22-282 concernant des modifications au budget initial 2022**
Résolution #23-06

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les corrections suivantes à la résolution #22-282 concernant des modifications au budget initial 2022 :

Ligne suivante :

02-320-00-455	immat 10roues cam.serv	+971\$	02-330-00-455	immat. Charrue	-488\$
			02-330-00-425	ass. véh neige	-483\$

Remplacée par :

02-320-00-455	immat 10roues cam.serv	+971\$	02-330-00-455	immat. Charrue	-488\$
			02-330-00-425	ass. véh neige	-483\$

Ligne suivante :

02-330-00-521	ent et rép garage	+2381\$	02-330-00-510	location orca	-2831\$
---------------	-------------------	---------	---------------	---------------	---------

Remplacée par :

02-330-00-521	ent et rép garage	+2381\$	02-330-00-510	location orca	-2381\$
---------------	-------------------	---------	---------------	---------------	---------

Ligne suivante :

02-130-00-670	contrat de service	+3764\$	02-220-00-526	prise de génératrice	-3764\$
---------------	--------------------	---------	---------------	----------------------	---------

Remplacée par :

02-130-00-670	contrat de service	+3764\$	02-210-00-526	prise de génératrice	-3764\$
---------------	--------------------	---------	---------------	----------------------	---------

10. Autorisation au maire et au directeur général ou directrice générale adjointe à signer les documents et chèques pour l'année 2023
Résolution # 23-07

Proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Marcel L'Italien

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à **signer les documents et les chèques** (dépenses incompressibles) pour et au nom de la municipalité pour l'année 2023.

11. Autorisation au directeur général ou à la directrice générale adjointe à remettre les documents au vérificateur pour l'année 2022
Résolution # 23-08

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Germain Picard

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption autorise la directrice générale adjointe à **remettre les documents nécessaires à la firme comptable pour la vérification de l'exercice financier 2022.**

12. Lieux d'affichage des avis publics de la Municipalité (règlement 2018-10)

La municipalité de La Rédemption rappelle que **les lieux d'affichages des avis publics** sont le site Internet de la municipalité ainsi que le babillard de celle-ci comme stipulé dans le règlement 2018-10.

13. Mandat donné à la firme comptable Mallette afin d'établir les états financiers pour l'année 2022
Résolution # 23-09

Il est proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Manon Dubé

Et résolu à l'unanimité de mandater la **firme comptable Mallette** afin d'établir les états financiers de la municipalité pour l'année 2022.

**14- Transfert de comptes
Résolution #23-10**

Proposé par Manon Dubé

Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU QUE la municipalité de La Rédemption autorise le **transfert d'un montant de 150 000\$** du Compte Avantage Entreprise #600180 – ET1 vers le compte épargne avec opération #600180.

**15- Résolution afin d'augmenter la marge de crédit de la municipalité
Résolution #23-11**

Proposé par Manon Dubé

Appuyé par Marcel L'Italien

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption demande à la Caisse Desjardins de Mont-Joli-Est-de la Mitis **d'augmenter la marge de crédit à 100 000\$;**

QUE le maire et le directeur général par intérim sont autorisés à signer les documents à cet effet pour et au nom de la municipalité.

**16- Renonciation à l'aide financière accordée pour le projet de mise en commun des services d'un spécialiste en eau potable et en eaux usées
Résolution #23-12**

Proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption **renonce à l'aide financière accordée pour le projet de mise en commun des services d'un spécialiste en eau potable et en eaux usées** pour des raisons de manque de personnel disponible pour combler ledit poste.

**17- Demande d'aide financière ponctuelle pour le maintien du niveau de taxation
Résolution #23-13**

CONSIDÉRANT QUE de façon continue, une municipalité se doit d'offrir des services de qualité à ses citoyens, d'investir dans le maintien et le développement des équipements et ses infrastructures, d'être prête à réagir aux situations imprévues et de participer au développement de sa communauté;

CONSIDÉRANT QU'après deux années passées en pandémie de COVID-19, les citoyens font maintenant face à une période d'inflation élevée et prolongée, qui les affectera, dans le meilleur des scénarios, encore pour une bonne partie de la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE les impacts actuels et futurs seront accentués, voire aggravés, par la pénurie de la main-d'œuvre, les retards des livraisons et plusieurs autres facteurs hors du contrôle municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour maintenir un compte de taxes raisonnable, la Municipalité de La Rédemption devra retarder des investissements

jugés essentiels, ce qui aura un impact certain au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation excessive de la taxe foncière se solderait par des difficultés économiques croissantes pour un nombre considérable de ménages et d'entreprises;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation substantielle du niveau de taxe foncière réduira la marge de manœuvre pour les années subséquentes;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité a peu de moyens pour augmenter ses revenus, autres que la taxe foncière, et qu'il lui est interdit par la loi de budgéter un déficit;

CONSIDÉRANT QUE, même s'ils sont financés en partie, les nombreux transferts de responsabilité aux municipalités induisent un fardeau additionnel à ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités ne prévoit aucune mesure d'atténuation, de rattrapage et (ou) de correction en cas de forces majeures et exceptionnelles (lourde inflation, conflits géopolitiques, pénurie de main-d'œuvre, incertitudes économiques, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, tel que manifesté dans plusieurs déclarations publiques, se donne le mandat de créer un « bouclier anti-inflation » pour atténuer le fardeau de l'inflation sur le pouvoir d'achat des contribuables, tout comme sur la capacité financière des institutions publiques municipales qui agissent à titre de gouvernement de proximité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nathalie Soucy
Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption interpelle la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, et le premier ministre du Québec, M. François Legault, pour que le gouvernement du Québec fournisse une aide financière ponctuelle aux municipalités afin que ces dernières puissent maintenir un niveau de taxation raisonnable envers les contribuables pour l'année 2023, tout en permettant aux municipalités de poursuivre leurs investissements essentiels;

QUE la municipalité de La Rédemption demande également au gouvernement du Québec que cette aide soit reconduite en 2024, dans l'éventualité où les conditions économiques ne se redresseraient pas suffisamment en 2023;

QUE la municipalité de La Rédemption demande au gouvernement du Québec de discuter rapidement avec les municipalités d'un nouveau partenariat financier adapté aux nouvelles réalités économiques, sociales et environnements auxquelles elles font face;

QUE la municipalité de La Rédemption interpelle ses partenaires et représentants, dont la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et toute autre partie qu'elle jugera opportune, d'appuyer la présente résolution;

QUE la présente résolution soit également transmise aux autres ministères ayant une incidence sur les opérations ou le financement des projets municipaux.

**18. Cours de danse en ligne à La Rédemption
Résolution #23-14**

Proposé par Manon Dubé

Appuyé par Nathalie Soucy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le prêt de la salle pour l'organisation de cours de danse et ce, à raison d'une fois par semaine;

QUE le professeur retenu pour l'activité, M. Jean-Clément Lavoie devra gérer la totalité de l'activité, soit le coût et les inscriptions pour l'ensemble de la session :

QUE les chaises et tables seront remis en place après chaque activité.

**19. Nomination d'un chef d'équipe en période hivernale
Résolution #23-15**

ATTENDU le besoin de la municipalité pour les opérations de déneigement sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un chef d'équipe pour la supervision des opérations de déneigement et d'entretien mécanique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Raynald Bérubé

Appuyé par Germain Picard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption nomme M. Lyvonie Girouard en tant que chef d'équipe pour les périodes hivernales;

QUE le maire, maire suppléant, directeur général et directrice générale adjointe sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une lettre d'entente avec le syndicat à cet effet;

QUE cette nomination sera en vigueur à la date de signature de ladite lettre d'entente.

**20. Autorisation de signature d'un plan de lotissement pour le projet de développement de la rue Girard
Résolution #23-16**

Proposé par Nathalie Soucy

Appuyé par Raynald Bérubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise le maire, maire suppléant, directeur général et directrice générale adjointe à signer la **demande de lotissement pour les lots 6 522 062 à 6 522 075 et remplacement du lot 6 302 673** et ce, tel que présenté par l'arpenteur-géomètre M. Michel Asselin sous la minute 14631.

**21. Autorisation pour achat d'habits de combat et équipements pour pompiers
Résolution #23-17**

Proposé par Marcel L'Italien

Appuyé par Manon Dubé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de La Rédemption autorise l'achat auprès de l'entreprise L'Arsenal de quatre habits de combat (bunkers) et équipements pour quatre pompiers (chapeaux, visière, bottes de pompier Viking, gants, cagoule, lampe Survivor alcaline orange), pour un montant total de 15 907.96\$ incluant les taxes et transport en sus, le tout tel que décrit aux soumissions no 64729A et 64730A.

22. Varia

Aucun point au varia.

23. Période de questions

La période de question a débuté à 20h17 et s'est terminée à 20h33.

24. Prochaine séance

La prochaine séance aura lieu lundi le 13 février 2023 à 20h00.

**25. Levée de la séance
Résolution #23-18**

Il est proposé par Marcel L'Italien, appuyé par Nathalie Soucy et résolu à l'unanimité de levée la séance à 20h34.

Simon-Yvan Caron, maire

**Claude Panneton, directeur général
par intérim**

Je, Simon-Yvan Caron, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Simon-Yvan Caron, maire